② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise **SARL ABC BOIS** — Néant ☐ * — Exercice N clos le **31 12 2023**

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *			209		210	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Services *		217		218	21 273
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	3 800
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	25 073

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stocks (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	9 152
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	7 061
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 447)			244	447
Rémunérations du personnel *			250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
Dotations aux amortissements *			254	
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255	
Dotations aux provisions			256	
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	16 660

Certifié conforme à l'original

SARL ABC BOIS
Capital de 7 622,45 Euros
46, rue du Blanc Mont
02100 SAINT QUENTIN
SIRET 512 589 169 00014 - APE 452 BC

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)		270	8 413
Produits financiers (III) 280	**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*) 347		300	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D) 348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)		306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)		310	8 413

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 8 413 — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
Provisions non déductibles *			322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*) 986	ZFU – TE (44 *octies* A) 987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*) 981	JEI (44 *sexies* A) 989			
ZRD (44 *terdecies*) 127	ZRR (44 *quindecies*) 138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991	Investissements et souscriptions outre-mer 344			
ZFANG (44 *quaterdecies*) 345				
BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993			
Créance due au titre du report en arrière du déficit 346			350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*) 655				
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A) 643				
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B) 645				
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C) 647				
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D) 648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	8 413	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables * 61 388	dont imputés sur le résultat *			360 — 8 413
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2024**

cerfa N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Certifié Conforme à l'original

SARL ABC BOIS
Capital de 7 622,45 Euros
46, rue du Blanc Mont
02100 SAINT QUENTIN
SIRET 512 589 169 00014 - APE 452 BC

Désignation de l'entreprise : **ABC BOIS**

Adresse de l'entreprise : **46 RUE DU BLANC MONT** **02100** **SAINT-QUENTIN**

Néant ☐*

SIRET : 5 1 2 5 8 9 1 6 9 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

ACTIF

			Brut 1		Amortissements – Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	7 723	030	7 723	
	Immobilisations financières * (1)		040	5 000	042		5 000
	Total I (5)		044	12 723	048	7 723	5 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	3 800	052		3 800
	STOCKS — Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	3 400	070		3 400
		Autres * (3)	072	1 809	074		1 809
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	2 305	086		2 305
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	11 313	098		11 313
	Total général (I + II)		110	24 037	112	7 723	16 313

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 250
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	6 577
	Report à nouveau	134	(16 984)
	Résultat de l'exercice	136	8 413
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	6 256
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	892
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 309	172	321
	Comptes courants d'associés	173	8 844
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	10 058
	Total général (I + II + III)	180	16 313

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SARL ABC BOIS** Néant ☐*

certifié conforme à l'original

SARL ABC BOIS
Capital de 7 622,45 Euros
46, rue du Blanc Mont
02100 SAINT QUENTIN
SIRET 512 589 169 00014 - APE 452 BC

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440 : 1 184	442	444	446 : 1 184	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 : 4 519	462	464	466 : 4 519	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 2 020	472	474	476 : 2 020	
Immobilisations financières		480 : 5 000	482	484	486 : 5 000	
TOTAL		490 : 12 723	492	494	496 : 12 723	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530 : 1 184	532	534	536 : 1 184
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 : 4 519	552	554	556 : 4 519
	Autres immobilisations corporelles	560 : 2 020	562	564	566 : 2 020
TOTAL		570 : 7 723	572	574	576 : 7 723

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2024**

Certifié conforme à l'original

SARL ABC BOIS
Capital de 7 622,45 Euros
46, rue du Blanc Mont
02100 SAINT QUENTIN
SIRET 512 589 169 00014 - APE 452 BC

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ABC BOIS**

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	61 388
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	8 413
Déficits reportables			984	52 975
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	52 975

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ABC BOIS** Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Certifié conforme à l'original

SARL ABC BOIS
Capital de 7.622,45 Euros
46, rue du Blanc Mont
02100 SAINT QUENTIN
SIREN 512 589 169 00014 - APE 452 BC

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	016		
Date de cessation				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Certifie Conforme à l'original

SARL ABC BOIS
Capital de 7 622,45 Euros
46, rue du Blanc Mont
02100 SAINT QUENTIN
SIRET 512 589 169 00014 - APE 452 BC

DGFiP N° 2033-F-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3 SIREN 5 1 2 5 8 9 1 6 9

Dénomination de l'entreprise ABC BOIS

Adresse (voie) 46 RUE DU BLANC MONT

Code postal 0 2 1 0 0 Ville SAINT-QUENTIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903 2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME | Nom patronymique LEGRAND | Prénom(s) Isabelle

Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 04/11/1966 | N° Département 02100 | Commune ST QUENTIN | Pays FR

Adresse : N° 2 | Voie rue du Vivier

Code postal 02100 | Commune ST QUENTIN | Pays FR

Tire (2) M | Nom patronymique POETTE | Prénom(s) Marc

Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 19/10/1960 | N° Département 60640 | Commune GUISCARD | Pays FR

Adresse : N° 8 | Voie rue Principale

Code postal 02480 | Commune PITHON | Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦ **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant ☒*

Exercice clos le 31122023 SIREN 512589169

Dénomination de l'entreprise ABC BOIS

Adresse (voie) 46 RUE DU BLANC MONT

Code postal 02100 Ville SAINT-QUENTIN

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Copie conforme à l'original

SARL ABC BOIS
Capital de 7 622,45 Euros
46, rue du Blanc Mont
02100 SAINT QUENTIN
SIRET 512 589 169 00014 - APE 452 BC

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination | % de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Voie

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Voie

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

Certifié conforme à l'original

SARL ABC BOIS
Capital de 7 622,45 Euros
46, rue du Blanc Mont
02100 SAINT QUENTIN
SIRET 512 589 169 00014 - APE 452 BC

N° 2065-SD
2024
cerfa
N° 11084*25
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :
SARL ABC BOIS

Adresse du siège social :
46 RUE DU BLANC MONT
02100 SAINT-OUENTIN
Mél : sarl-abc-bois@orange.fr

SIRET : 5 1 2 5 8 9 1 6 9 0 0 0 1 4

Adresse du principal établissement :
46 RUE DU BLANC MONT
02100 SAINT-OUENTIN

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A | Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) | Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays — Nom — État de résidence — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP Compta

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: — Tél:

Nom et adresse du conseil: — Tél:

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné :

Identité du déclarant:

Date : 15/05/2024 Lieu : SAINT-QUENTIN

Qualité et nom du signataire : Mme LEGRAND Isabelle Gerante

Signature

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2024
Cocher la case si néant ☒

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e f g h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

Certifié Conforme à l'original

SARL ABC BOIS
Capital de 7 622,45 Euros
46, rue du Blanc Mont
02100 SAINT QUENTIN
SIRET 512 599 169 00014 - APE 452 BC

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SARL ABC BOIS

SARL au capital de 7500 euros
46 Rue du Blanc Mont
02 100 SAINT-QUENTIN

R.C.S. 51258916900014

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
EN DATE DU 22 Juin 2024

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2023

L'an deux mille vingt quatre,
Le 22 Juin à dix sept heures,

Les associés de la SOCIETE ABC BOIS, SARL au capital de 7.500 euros, divisé en 100 parts, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur la convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Madame LEGRAND Isabelle, gérante associée, qui constate qu'est présent en dehors d'elle même titulaire de 50 parts :

- Monsieur POETTE MARC, titulaire de 50 parts,

Les associés présents ou régulièrement représentés possédant ensemble 100 parts sociales sur les 100 existantes, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le président rappelle qu'il a transmis aux associés, quinze jours avant la présente assemblée, les comptes annuels, le rapport de gestion, le texte des résolutions dont la proposition d'affectation du résultat de l'exercice ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée :

- Approbation des comptes et rapport du gérant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Quitus au gérant
- Affectation des résultats
- Rapport spécial du gérant et approbation des conventions concernées
- Rémunération du gérant
- Questions diverses

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés et déclare la discussion ouverte. Après un court débat il met aux voix les résolutions suivantes :

➢ **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée des associés, après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, l'intéressé ne prenant pas part au vote le concernant.

➢ DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée conformément aux propositions de la gérance décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Affectation du résultat de l'année 2023 (bénéfice) soit 8.412 ,74 euros en report à nouveau débiteur. Après imputation sur le compte report à nouveau débiteur, le compte s'élève à la somme de 8.571,09€.

L'assemblée reconnaît qu'il lui a été rappelé conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices clos.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

➢ TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, l'intéressé ne prenant pas part au vote le concernant.

➢ QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés entérine la décision de la non rémunération du gérant pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, l'intéressé ne prenant pas part au vote le concernant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19H 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le gérant ainsi que par les associés présents.